



### Par la bande...pourquoi?

Depuis sa création en 1988, le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM) se fait un devoir de mettre sur pied des activités de formation qui répondent aux besoins du mouvement communautaire. En tant que lieu d'information, d'analyse, d'apprentissage et de citoyenneté, le CFCM s'efforce également de susciter, grâce aux formations et aux événements qu'il appuie, la réflexion et le partage des idées.

Malgré l'intérêt manifeste du mouvement communautaire pour les questions qui touchent aux grands enjeux sociaux, nous avons constaté qu'il était de plus en plus difficile de réunir les organismes autour d'activités qui traitent de ces thèmes. Le CFCM a donc décidé de lancer le *Par la bande...* pour vous amener à réfléchir sur ces enjeux et encourager la réflexion, le partage et la discussion au sein des différents acteurs du mouvement communautaire.

Comme vous pouvez le constater, le *Par la bande...* fait peau neuve et sera maintenant disponible sous forme d'infolettre. Cette nouvelle mouture permettra de naviguer plus aisément à travers les textes. Également, comme vous avez pu l'observer depuis quelques semaines, le Facebook du CFCM servira aussi de veille informationnelle pour vous informer sur des sujets d'actualités et d'études touchant notre mission.

### TABLE DES MATIÈRES

- [Lire Michel Parazelli](#) [page 2](#)
- [En savoir plus!](#) [page 5](#)
- [30 ans du CFCM](#) [page 5](#)
- [Formations à venir](#) [page 5](#)

### Quelle autonomie pour les groupes communautaires?

Chaque année, aux environs du 23 octobre, la grisaille du mois d'octobre est égayée par la Semaine nationale de l'action communautaire autonome (SNACA). À cette occasion, on souligne le travail effectué par environ 4000 organismes communautaires autonomes qui s'activent dans toutes les régions du Québec pour faire progresser la justice sociale et le bien commun. Le thème de cette année, « L'ACA : Nos luttes, nos victoires », a permis de jeter la lumière sur l'importante contribution du mouvement communautaire en matière de développement social et de citoyenneté. Ainsi, la SNACA a mis en valeur les différentes actions menées par le mouvement communautaire pour favoriser l'avancement des luttes féministes, écologistes, antiracistes et autochtones ainsi que celles visant l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Or, il appert que ces luttes et ces victoires n'auraient été possibles sans l'autonomie relative dont jouit le mouvement communautaire québécois.

C'est à cette autonomie, qui est elle-même le fruit d'une lutte historique et quotidienne des groupes communautaires, que nous avons choisi de consacrer cette édition du *Par la bande*. L'enchâssement du principe d'autonomie dans la politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire a été une grande victoire qui a permis aux organismes de remplir leur mission sociale, notamment en rendant le financement au fonctionnement global plus accessible. En lisant la plateforme de revendications de la campagne unitaire *Engagez-vous pour le communautaire*, on constate que la politique gouvernementale constitue un important point d'appui à partir duquel les organismes québécois peuvent légitimer leurs revendications.

Cela dit, l'autonomie du mouvement communautaire n'est pas acquise. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, elle est mise sous pression par des protocoles de financement et des ententes de service qui, au nom de la complémentarité, du partenariat, ou même, parfois, de l'innovation sociale, tentent d'amener les organismes communautaires à arrimer leurs actions aux orientations des acteurs gouvernementaux ou des fondations privées intervenant dans le domaine du développement social.

Cette dynamique oblige le mouvement communautaire à se questionner sur la place qu'occupe le principe d'autonomie au sein des organismes. Afin d'animer notre réflexion, nous avons fait appel à Michel Parazelli, professeur-chercheur à l'École de travail social de l'UQAM et membre du Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire. Dans le contexte actuel, on aborde généralement la question de l'autonomie

du point de vue organisationnel, notamment en ce qui a trait à l'habileté des groupes à définir leurs orientations et à poursuivre leur mission sociale. Alors même que cette remise en question de l'autonomie des organismes communautaires semble affecter leur capacité d'agir en tant qu'acteur de transformation sociale, Michel Parazelli invite le mouvement communautaire à réfléchir au rapport qu'ils entretiennent

avec leurs usagers et au type d'autonomie qu'ils souhaitent favoriser chez les destinataires de leurs actions. Car, en définitive, n'est-ce pas là, dans ce rapport aux membres, aux usagers, à la population et aux communautés qu'elles desservent, que les organismes sont en mesure d'actualiser leur potentiel émancipateur?

## L'autonomie de l'action communautaire. Pour qui? Pourquoi?

Bien que l'autonomie soit centrale à la pratique de l'action communautaire et qu'elle soit presque unanimement reconnue comme l'un de ses principes fondateurs, un certain flou règne quant à la signification précise qu'on lui accorde dans le mouvement communautaire. Les définitions que l'on en donne ne sont pas assez précises pour bien en saisir le sens. Par exemple, dans la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'AC de 2001, rédigée en collaboration avec le secteur communautaire, on peut lire que « le concept d'autonomie est associé à la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État » (Québec, 2001, p. 17). De plus, en vertu de l'article 335 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est mentionné que l'autonomie des organismes communautaires se « base sur le fait,

entre autres, que leur action représente une réponse que la communauté elle-même donne à ses besoins ». Mais ces définitions ne nous informent pas sur le projet de société sur lequel est fondée l'autonomie et ne nous précisent pas non plus ce que l'on entend par « communauté », ni comment cette dernière fait pour définir elle-même ses besoins. On constate également la même imprécision quant au type d'autonomie que les organismes communautaires tentent de favoriser chez les destinataires de leurs actions (c'est-à-dire les « usagers/ères », les « membres », etc.). S'il est communément admis que l'action communautaire vise le renforcement de la capacité d'agir des individus comme en témoignent également plusieurs sites Web d'organismes qui invitent la population à accroître et développer son autonomie, on retrouve peu d'explications sur les conditions à réunir pour développer une telle autonomie ainsi que sur les incidences sociales et politiques d'une telle finalité.

### L'autonomie au pluriel

Cette imprécision peut s'expliquer par le fait que le concept d'autonomie est porteur d'une pluralité de significations susceptibles d'orienter différemment la direction que les organismes donnent à leur travail auprès de la population. Comme l'autonomie ne signifie pas la

stricte indépendance, on peut faire comme Ricard (2013) et la définir de manière relationnelle en faisant valoir que l'autonomie des individus se situe entre l'autonomie de base (être considéré comme un agent moral, avoir un statut de sujet politique) et l'autonomie idéale (obtention de droits et autres statuts). Ce qui laisse place à plus d'une interprétation selon différentes conceptions politiques du rapport à soi et aux autres. Ainsi, certains peuvent affirmer que l'autonomie ne signifie pas seulement que nous puissions être les auteurs de nos jugements, mais qu'elle suppose également une émancipation en vue d'atteindre un certain idéal de liberté (Nemer, 2013). Le concept d'autonomie renvoie aussi à une injonction que le monde néolibéral actuel adresse aux individus et qui en appelle à la responsabilité de chacun de se libérer de toute forme de dépendance, particulièrement envers l'État. Cette conception de l'autonomie, comprise comme « responsabilisation libératrice (Hache, 2007), dissimulerait une forme de contrôle social visant l'adaptation et l'habilitation des individus aux exigences du néolibéralisme.

Ainsi, le mouvement communautaire n'échapperait pas à l'actuelle mobilisation générale des ressources d'intervention et d'action sociale pour



**Michel Parazelli, professeur-chercheur, École de travail social (UQAM)**

inciter les destinataires de leurs actions à devenir autonomes et responsables de la réussite de leur propre vie - ainsi que de son échec potentiel - au regard des normes néolibérales. La montée en puissance et en popularité de l'*empowerment*, de l'innovation sociale et des techniques de travail sur soi, telles que les offres de *coachs* de toutes sortes, la multiplication des tests d'évaluation et les diverses médiations, n'est pas étrangère à ce contexte (Parazelli et Bourbonnais, 2017). Bref, les intervenant.e.s communautaires sont appelés à être confrontés à un paradoxe idéologique majeur en vertu duquel le fait de favoriser l'autonomie des destinataires pourrait encourager leur responsabilisation plutôt que leur émancipation.

### Des pratiques d'autonomie en tensions

Dès lors, il importe de se questionner afin de savoir quelles sont les visions de l'autonomie des destinataires qui sont véhiculées et pratiquées actuellement au

sein de l'action communautaire québécoise? À partir de quelles références normatives les acteurs communautaires orientent-ils leurs pratiques visant à rendre autonomes les personnes avec et pour lesquelles ils travaillent? Ces questions furent le point de départ d'une démarche de recherche collaborative avec des représentants de regroupements d'organismes communautaires<sup>1</sup>, mon collègue, Louis Gaudreau et une étudiante à la Maitrise, Audréanne Campeau. Nous souhaitons plus précisément répondre à la question suivante : En quoi consiste l'autonomie des destinataires de l'action communautaire, au-delà et à travers la diversité des positionnements des groupes relativement à leur autonomie organisationnelle?

Cette collaboration avait une autre visée liée à cette question, celle de favoriser le débat au sein des organismes communautaires sur leurs propres pratiques d'autonomie envers les destinataires de leurs actions. Nous

avons donc invité 8 responsables d'organismes communautaires de régions et de secteurs différents ainsi que 8 destinataires de leur action impliqués dans ces mêmes organismes. Un pairage des organismes a ensuite été effectué afin d'établir un dialogue entre les participant.e.s pour analyser de façon approfondie l'orientation de leurs pratiques d'autonomie en fonction de trois grandes « familles » ou « idéal-types » de pratiques. Il s'agissait d'identifier à quel(s) idéal-type(s) ils pouvaient associer leurs pratiques actuelles d'autonomie et à quel(s) idéal-type(s), ils préféreraient orienter leurs pratiques (dans l'idéal). Précisons que ces trois idéal-types ont été conçus avec les partenaires communautaires en considérant trois principaux mandats de l'action communautaire : l'expertise déléguée, la représentation et la participation. Voici un aperçu de ces trois idéal-types des pratiques d'autonomie envers les destinataires de l'action communautaire :

### Trois conceptions idéal-typiques des pratiques d'autonomie envers les destinataires

Mandats Dimensions	Mandat d'expertise déléguée	Mandat de représentation	Mandat de participation
Légitimité	Solutionner un problème social, économique ou de santé grâce à une expertise	En contexte de conflit, exprimer publiquement des désaccords (face à des politiques sociales ou mesures institutionnelles) affectant un groupe de destinataires représentés	Favoriser la participation des destinataires aux actions et au processus de décisions de l'association les concernant
Finalité d'action	L'adaptation sociale des destinataires	Le changement structurel	Expérimenter collectivement l'appropriation d'actes sociaux et d'espaces de reconnaissance des destinataires
Reconnaissance recherchée	Nouvelles compétences professionnelles	Le droit de critiquer et de revendiquer des changements sociaux, économiques et politiques	Le pouvoir des destinataires de définir leurs problèmes et des projets de solutions
Type d'autonomie des destinataires visés	Autonomie orientée (rappel d'une normativité existante)	Autonomie anticipée (absence des destinataires visés)	Autonomie partagée (normativité négociée)

1. Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) et le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA).

### Pour une réflexion critique sur la notion d'autonomie dans les organismes communautaires

L'un des principaux apports de cette typologie pour les organismes communautaires est la production d'un outil de réflexion permettant aux intervenant.e.s des organismes communautaires et à leurs destinataires d'approfondir leurs réflexions sur leurs pratiques. Par exemple, nous avons observé que la plupart des destinataires des organismes communautaires qui ont participé à la recherche nous ont dit préférer que l'action des organismes puisse davantage se positionner dans le mandat d'expertise déléguée afin de pouvoir acquérir plus de compétences et de moyens pour s'insérer dans la société. Tandis que la plupart des responsables des mêmes organismes nous disaient espérer que l'action des organismes puisse renforcer la position du mandat

de participation afin que les destinataires s'impliquent davantage dans la définition des problèmes et des pistes de solution.

Cet exercice réflexif a donc pu mettre en lumière une tension bien actuelle traversant notre société où tous et toutes sont appelés à être autonomes. De nombreux questionnements accompagnent cette injonction à l'autonomie. C'est le cas notamment des questions entourant la solidarité et la responsabilité collective face aux injustices et aux problématiques sociales sur lesquelles les organisations de l'action communautaire autonome interviennent. Sous l'effet de ce discours sur l'autonomie, ces dernières voient désormais rapatriées au sein de la sphère privée et analysées en fonction des capacités individuelles à s'adapter aux normes et aux structures sociales en vigueur.

Comment les organismes communautaires doivent-ils se positionner face à cette injonction à l'autonomie et l'insidieuse aliénation du sujet qui en découle ? Cette conception individualisante de l'autonomie a-t-elle le potentiel de devenir l'adversaire commun des intervenant.e.s et des destinataires de l'action communautaire autonome ? Peut-être mais, pour ce faire, elle devra faire l'objet d'une analyse critique partagée et d'un travail de transformation des lieux contribuant à reproduire cette conception individualisante de l'autonomie. Il s'agit de remplacer ces derniers par autre chose qui aurait un potentiel plus émancipateur. Donc, la tâche qui attend les organismes communautaires est à la fois de définir avec les destinataires les rapports d'autonomie qu'on souhaite établir avec eux, mais aussi le type de société qui serait le mieux à même de les rendre possibles.

### Références :

- Hache, Émilie (2007). « Néolibéralisme et responsabilité », *Raisons politiques*, vol. 4, no 28, p.4-10.
- Jouan, M. (2012). « L'autonomie, entre aspiration et injonction : un idéal? ». *Vie sociale*, 1(1), 41-58. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2012-1-page-41.htm>
- Nemer, G. (2013). « L'autonomie, les contours du phénomène ». *Le Sociographe*, hors série, (6), 13-16.
- Parazelli, M. et Bourbonnais, M. (2017). « L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites ». *Sciences et Actions Sociales*, (6), 1-29. Récupéré de <http://www.sas-revue.org/index.php/34-n-6/dossiers-n-6/87-l-empowerment-en-travail-social-perspectives-enseignements-et-limites>
- Québec. (2001). *L'action communautaire. Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Ricard, L. (2013). « L'autonomie relationnelle : un nouveau fondement pour les théories de la justice ». *Philosophiques*, 40(1), 139-169. doi: 10.7202/1018381ar
- Tétu, M. (2017). Les artistes émergents et l'autonomie de soi par la « gestion de carrière ». *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 52-71. doi: 10.7202/1043392ar



## En savoir plus !



La campagne « Engagez-vous pour le communautaire ? » a sorti dernièrement sa plateforme politique. Le document propose entre autres des actions à mener, des interventions diverses ainsi que l'analyse de l'impact des actions du collectif. Rappelons que l'objectif de la campagne est de travailler principalement au niveau de l'amélioration des conditions de vie, de la défense de droit ainsi qu'à l'augmentation financière des groupes et de son autonomie. [Lire la suite...](#)



Vous trouverez dans ce vidéo, des idées très novatrices lié à la philanthropie nouveau genre. Depuis 20 ans, le philanthro-capitaliste gagne en popularité. Les études démontrent l'importance de l'analyse financière des méthodes philanthropiques. Retour sur l'investissement, accompagnement, mentorat sont des thèmes abordés dans ce vidéo par Sylvain Lefèvre, professeur à l'université de Québec à Montréal (UQAM), directeur du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et directeur scientifique du PhiLab, laboratoire de recherche sur la philanthropie. [Lien vidéo...](#)



Voici les résultats d'une étude fraîchement parue sur l'autonomie des groupes par le GRAAC (Groupe de réflexion sur l'autonomie de l'action communautaire), regroupant des chercheurs de tout acabit, qui traite de différentes tendances et analyse des pratiques d'autonomie dans le milieu communautaire. Néophytes et experts y trouveront assurément leur compte ! [Lien vers l'étude...](#)

## Le CFCM fête ses 30 ans!

**30 ans**  
CFCM  
Centre de Formation  
Communautaire de la Mauricie

**20 décembre 2018 | 15h à 21h**  
**Salle Anaïs Allard-Rousseau**  
**Trois-Rivières**

**Conférences**  
**Cocktail dinatoire**  
**Spectacle des Zapartistes**

**15\$**  
Billet  
Acheter ici

**15h00 – 17h00**  
Conférences sur le thème  
**Démocratie et citoyenneté**  
Renand Goyer | Geneviève Dubois | Jean-Pierre Charbonneau

**17h00 – 19h00**  
Cocktail dinatoire

**19h30 – 21h00**  
Spectacle  
**Les Zapartistes**

## Formations à venir...

- 12 décembre [L'art d'animer efficacement des rencontres de travail](#)
- 23 janvier [ABC de l'intervention pour les non-intervenants](#)
- 30 janvier [Planifier et évaluer avec une approche par résultats](#)
- 7 février [Optimiser Facebook](#)
- 13 février [Diversification des sources de financement](#)
- 20 février [Histoire du mouvement communautaire](#)
- 27 février [Gestion du temps et des priorités](#)